

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 10404

Concernant :

Sas PROJECTIM
2 rue Gauthier de Châtillon
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

AFFICHES PARISIENNES
15 rue du Louvre
Cs 60226
75038 PARIS CEDEX 1

Numéro RCS : Lille B 494 114 010

<93802/2007B00239>

Pièces déposées le 05/08/2011

Numéro : 3106296

Décision du Président du 21/07/2011

- Transfert du siège social
- Modification(s) statutaire(s)
du 2 rue Gauthier de Châtillon à LILLE
au 24/26 boulevard Carnot, Les Caryatides à LILLE

Statuts mis à jour du 21/07/2011

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



93802
6296

PROJECTIM
SAS au capital de 250.000 Euros
Siège social : 2, rue Gauthier de Châtillon – 59 000 LILLE
494 114 010 RCS LILLE

**PROCES -VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 21 JUILLET 2011**

L'An deux mille onze,
Le vingt et un juillet,
A neuf heures,

Au siège social de la Société, le Président de la société, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert du Siège Social,
- La modification corrélative de l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts,
- Les pouvoirs en vue des formalités.

Exposé des motifs

Le Président explique qu'il convient de transférer le siège social de la Société du 2, rue Gauthier de Châtillon – 59 000 LILLE à Les Caryatides, 24/26 Boulevard Carnot - 59000 LILLE.

PREMIERE DECISION

Conformément à l'ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL des statuts, le Président décide de transférer le siège social de la Société à Les Caryatides, 24/26 Boulevard Carnot - 59000 LILLE avec effet au 4 août 2011.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, le Président décide de modifier l'article 4 – SIEGE SOCIAL des statuts - de la manière qui suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL:

«Le siège social de la Société est fixé, à compter du 4 août 2011, Les Caryatides, 24/26 Boulevard Carnot - 59000 LILLE».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Le Président confère tous pouvoirs aux AFFICHES PARISIENNES, 15, rue du Louvre, 75001 PARIS à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président.

LE PRESIDENT

